

GRACE LETTER SAMPLE

ACT BEAUTY FRANCE

07/04/2022

À l'attention du Global Compact et à nos parties prenantes,

Nous reconnaissons qu'une exigence clé pour la participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et l'affichage d'une communication sur le progrès (COP) qui comprend une déclaration du PDG du soutien continu pour le Pacte mondial des Nations Unies, une description des actions pratiques en ce qui concerne les principes du Compact, et une mesure des résultats ou des résultats attendus.

Nous sommes en retard dans la création, le partage et l'affichage de notre COP en raison de la fusion récente des plusieurs entités de la société ACT BEAUTY FRANCE.

Nous demandons par la présente une période de prolongation afin d'être en mesure d'afficher une COP qui décrit les efforts de notre entreprise et progresser dans la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies. Notre nouvelle communication sur le progrès sera publiée sur le site Web du Pacte mondial des Nations Unies maximum 90 jours après la date limite de la COP au plus tard.

Cordialement,

Emma LAMARQUE